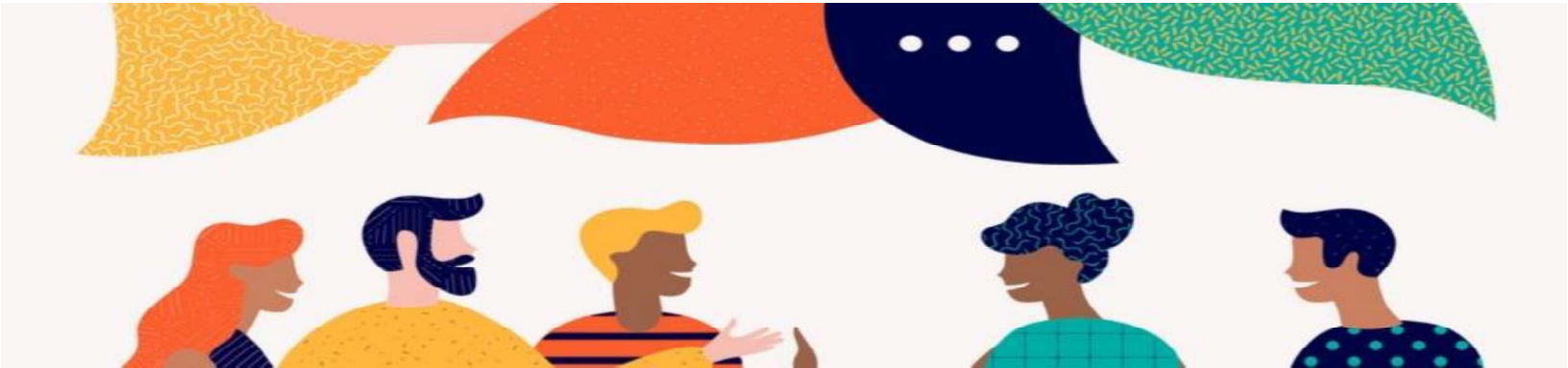


3.3.16 Education, Communication et Sensibilisation



La mise en place de mesures d'adaptation nécessite en premier lieu qu'il y ait une connaissance des risques et des enjeux climatiques. La communication, l'information, la sensibilisation et l'éducation au développement durable constituent dès lors des aspects cruciaux dans le processus d'adaptation afin de pouvoir gérer les impacts du changement climatique, renforcer la capacité d'adaptation et réduire la vulnérabilité globale. Néanmoins, toutes les parties prenantes ne sont pas conscientes et informées de leur vulnérabilité et des mesures qu'elles peuvent prendre pour s'adapter de manière proactive au changement climatique. La sensibilisation du public est importante pour accroître l'enthousiasme et le soutien, stimuler l'auto-mobilisation et l'action, et mobiliser les connaissances et les ressources locales. La sensibilisation des acteurs politiques est importante, car les décideurs et les responsables politiques sont des acteurs clés du processus d'adaptation. La sensibilisation nécessite des stratégies de communication efficace pour atteindre le résultat souhaité.

Un élément clé pour la communication et la sensibilisation est celui de la responsabilisation intergénérationnelle. Il est de notre responsabilité d'agir aujourd'hui pour laisser un champ d'action aux générations futures.

Les campagnes de sensibilisation peuvent s'adresser à des groupes de personnes dans une région touchée par une menace climatique particulière, à des groupes de parties prenantes, au grand public, etc. La sensibilisation et l'éducation au développement durable dans les écoles est particulièrement importante. L'objectif ultime de ces campagnes est de parvenir à des changements de comportement et de priorisation durables à long terme. La sensibilisation vise à faire en sorte que tous les acteurs concernés comprennent les conséquences liées au changement climatique et prennent des mesures pour y répondre. Pour mesurer son impact, il est indispensable de fixer des objectifs et des indicateurs de

mesure, ainsi qu'un processus de suivi et évaluation. Plusieurs moyens de communication sont peuvent être mobilisés : diffusion de documents imprimés et digitaux ; organisation de réunions publiques et de formations ; consultations professionnelles ; la communication et l'information par le biais des médias sociaux et de masse ; utilisation de réseaux informels pour la diffusion de l'information.

La stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique a comme objectif de mieux informer et sensibiliser la population dans son ensemble, les décideurs politiques ainsi que tous les secteurs politiques afin que les mesures d'adaptation soient mises en place de façon transversale.

4.16 Education, Communication et Sensibilisation

4.16.1	Campagnes de sensibilisation auprès des communes et des particuliers
4.16.2	Valoriser les projets individuels et communaux
4.16.3	Éducation aux enjeux climatiques
4.16.4	L'enjeu de l'adaptation au changement climatique sera intégré dans le cadre du cycle de formation pour élus locaux
4.16.5	Prévoir des cours liés au enjeux climatiques et environnementaux pour tous les fonctionnaires stagiaires
4.16.6	Campagnes de sensibilisation auprès des professionnels du secteur de la construction et des agents des promoteurs et maîtres d'ouvrages publics
4.16.7	Mise en œuvre d'un outil de sensibilisation pour les jeunes
4.16.8	Cofinancement d'initiatives promouvant la consommation responsable
4.17.9	Lutter contre la désinformation

4.16.1 Campagnes de sensibilisation auprès des administrations publiques, des communes et des particuliers

Objectif de la mesure : Mieux informer les communes permet de réduire les risques et d'augmenter le consentement de la société pour la mise en place de mesures.

Indicateur de suivi : Campagne de sensibilisation, publication de guides pratiques

Description de la mesure : Les communes, les administrations publiques de l'Etat et les citoyens sont d'important acteur pour l'adaptation aux effets du changement climatique au niveau local. Elles peuvent également prendre des mesures afin de limiter les effets pour des tierces parties (rétention d'eau, création de surfaces vertes, valorisation de l'eau potable, protection face aux îlots de chaleur, etc.). Chaque citoyen doit participer et apporter sa contribution à la transition énergétique. Le Luxembourg organisera régulièrement des campagnes de sensibilisation afin d'accroître la prise de conscience des défis que nous devons collectivement relever. Ainsi, les médias publics seront impliqués afin d'inciter les gens à opter consciemment pour des alternatives respectueuses du climat.

Autorité responsable : Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Lien avec d'autres mesures : 4.1.2 (Plan local résilience), 4.2.5 (Community engagement), 4.3.4 (Plan risque inondation), 4.4.5 (Participation publique)

4.16.2 Valoriser les projets individuels et communaux

Objectif de la mesure : Améliorer le partage d'expérience et inciter les acteurs à mettre en place des mesures.

Indicateur de suivi : Remise de prix

Description de la mesure : Afin de motiver et de sensibiliser les acteurs locaux à l'implémentation de mesures d'adaptation aux effets du changement climatique, il est important d'une part soutenir les acteurs dans la mise en œuvre de mesures, mais d'autre part également de valoriser les bons exemples mis en place. La création d'un système de récompense et de valorisation pour inspirer d'autres acteurs est bénéfique pour la multiplication d'actions d'adaptation. Ce genre d'initiative existe dans d'autres pays européens, où les communes peuvent soumettre un projet et seront récompensées à leur juste valeur¹²⁰. Ceci permet également de créer une plateforme où les communes peuvent s'inspirer.

Autorité responsable : Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Lien avec d'autres mesures : 4.4.5 (Participation publique)

4.16.3 Éducation aux enjeux climatiques

Objectif de la mesure : Mieux informer la population permet de réduire les risques et d'augmenter le consentement de la société pour la mise en place de mesures.

Indicateur de suivi : Intégration d'aspects climatiques et environnementaux dans l'éducation formelle et non-formelle

Description de la mesure : Vu que les défis du changement climatique toucheront davantage les générations futures, il est particulièrement important d'informer et de sensibiliser les plus jeunes à cette problématique. La stratégie d'adaptation consiste à intégrer la thématique liée au changement climatique, à la décarbonation et à l'adaptation au changement climatique dans le cursus scolaire comme partie intégrante, dans les programmes éducatifs de l'éducation fondamentale et secondaire. La diffusion d'informations et la mise à disposition de modules pédagogiques pourront être réalisées dans le cadre de la plateforme de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Cette action pourra s'appuyer sur la dynamique qui sera impulsée par la publication successive des rapports du GIEC. Ces approches pédagogiques ont pour objectif d'inciter les enfants et les jeunes à adopter assez tôt une

¹²⁰ <https://www.adaptterraawards.cz/en/Database>

attitude responsable vis-à-vis de l'environnement et des ressources naturelles en leur transmettant des connaissances appropriées.

Autorité responsable : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Lien avec d'autres mesures : 4.2.5 (Community engagement), 4.16.1 (Sensibilisation à l'adaptation)

4.16.4 L'enjeu de l'adaptation au changement climatique sera intégré dans le cadre du cycle de formation pour élus locaux.

Objectif de la mesure : Mieux informer la population permet de réduire les risques et d'augmenter le consentement de la société pour la mise en place de mesures.

Indicateur de suivi : Mise en place d'un module dédié au climat

Description de la mesure : L'Institut national d'administration publique et le Syvicol, en collaboration avec les ministères de la Fonction publique et des Affaires intérieures, organisent des cycles de formation pour les élus locaux. Le cycle de formation est constitué de 8 modules portant sur : la législation communale, les finances communales, les questions liées au personnel et la défense des intérêts communaux, l'aménagement et le logement, l'éducation, l'eau et environnement ainsi que sur les aspects sociaux. Sachant que les défis du changement climatique touchent tous les aspects politiques (environnement, sécurité, finances, aménagement), la stratégie d'adaptation propose la création d'un nouveau module spécialement dédié aux questions et aux enjeux climatiques. Ce module concernerait les aspects de l'adaptation et de la mitigation.

Autorité responsable : SYVICOL (suivi Ministère des Affaires intérieures)

Lien avec d'autres mesures : 4.16.1 (Sensibilisation à l'adaptation)

4.16.5 Prévoir des cours liés au enjeux climatiques et environnementaux pour tous les fonctionnaires stagiaires.

Objectif de la mesure : Mieux informer la population permet de réduire les risques et d'augmenter le consentement de la société pour la mise en place de mesures.

Indicateur de suivi : Mise en place d'un module dédié au climat

Description de la mesure : Comme les effets du changement climatique touchent tous les aspects politiques et concernent tous les ministères et administrations publiques, la stratégie d'adaptation propose la création de cours spécialement dédiés aux enjeux du développement durable dans le cadre des formations du « tronc commun » ainsi que de la formation continue organisées par l'INAP. Ce module pourrait également thématiser les aspects climatiques, dont l'adaptation aux effets du changement climatique.

Autorité responsable : INAP (suivi Ministère de la Fonction publique)

Lien avec d'autres mesures : 4.16.1 (Sensibilisation à l'adaptation)

4.16.6 Campagnes de sensibilisation auprès des professionnels du secteur de la construction et des agents des promoteurs et maîtres d'ouvrages publics

Objectif de la mesure : Mieux informer la population permet de réduire les risques et d'augmenter le consentement de la société pour la mise en place de mesures.

Indicateur de suivi : Campagne de sensibilisation

Description de la mesure : Nombreuses mesures contenues dans la stratégie d'adaptation impacteront directement les professionnels du secteur de la construction ainsi que les promoteurs et maîtres d'ouvrages publics, qui sont d'important acteur pour l'adaptation aux effets du changement climatique. Organiser régulièrement des campagnes de sensibilisation permettra d'accroître la prise de conscience des défis et facilitera l'implémentation de mesures.

Autorité responsable : Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Lien avec d'autres mesures : 4.16.1 (Sensibilisation à l'adaptation)

4.16.7 Mise en œuvre d'un outil de sensibilisation sur la consommation responsable pour les jeunes

Objectif de la mesure : Mieux informer la population permet de réduire les risques et d'augmenter le consentement de la société pour la mise en place de mesures.

Indicateur de suivi : Mise en œuvre d'un outil de sensibilisation pour les jeunes

Description de la mesure : Un jeu participatif itinérant propose une expérience immersive où les participants sont confrontés à des énigmes et des défis qui les sensibilisent aux

enjeux de la consommation responsable. À travers des scénarios interactifs, des jeunes lycéens seront encouragés à réfléchir à leurs habitudes de consommation et à découvrir des alternatives plus durables, y inclus des choix qui mèneront à minimiser leur impact environnemental. Le projet vise à éduquer de manière ludique, en espérant susciter des changements positifs dans les comportements de consommation des jeunes générations. Grâce à la collaboration étroite avec le SCRIPT, la Direction de la protection des consommateurs veille à ce que les contenus soient également pédagogiquement enrichissants, en intégrant des éléments éducatifs pertinents. Les notions liés au changement climatiques peuvent être intégrés dans ce genre de sensibilisation. De plus, à la fin de l'expérience, un quiz sera organisé pour s'assurer que les informations importantes restent bien ancrées dans l'esprit des participants.

Autorité responsable : Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation et de la viticulture (Direction de la protection des consommateurs)

Lien avec d'autres mesures : 4.16.1 (Campagnes de sensibilisation auprès des communes et des particuliers) ; 4.16.3 (Education aux enjeux climatiques)

4.16.8. Cofinancement d'initiatives promouvant la consommation responsable

Objectif de la mesure : Réduction des ressources.

Indicateur de suivi : Cofinancement d'initiatives promouvant la consommation responsable

Description de la mesure : La Direction de la protection des consommateurs participe au cofinancement de diverses initiatives visant à promouvoir la consommation responsable. Parmi celles-ci, elle apporte son soutien financier à l'épicerie « Onperfekt » à Marnach, qui s'engage activement dans la réduction du gaspillage alimentaire. De plus, des fonds sont alloués pour soutenir des initiatives d'agriculture biologique au Luxembourg, telles que le film "Vu Buedem, Bauzen a Biobauern", qui offre un aperçu du monde de l'agriculture biologique dans le pays. Dans le même esprit, la Direction soutient également financièrement la campagne de sensibilisation "dem Bio-Bauer säi ganze Stolz", qui vise à informer le public sur les avantages de l'agriculture biologique tout en encourageant une consommation plus consciente et respectueuse de l'environnement, dont la production plus adaptée aux nouveaux défis du changement climatique. De façon générale, la Direction de la protection des consommateurs participe activement à différentes foires et événements en proposant un quiz ludique afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux de leur consommation et de les encourager à adopter des pratiques plus durables.

Autorité responsable : Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation et de la viticulture (Direction de la protection des consommateurs)

Lien avec d'autres mesures : 4.16.3 (Education aux enjeux climatiques)

4.16.9. Lutter contre la désinformation

Objectif de la mesure : Mieux informer la population permet de réduire les risques et d'augmenter le consentement de la société pour la mise en place de mesures.

Indicateur de suivi : Mener des actions contre la désinformation climatique

Description de la mesure : La désinformation climatique est un phénomène qui propage des messages mensonger ou trompeur dans le but de remettre en question l'existence, les impacts des changements climatiques ou les solutions pour y faire face. Même lorsque les structures de gouvernance sont solides, la prise de décisions efficaces en matière de risques climatiques peut être entravée par la désinformation au sujet du changement climatique. Consciente de ces dangers, la commission européenne prévoit de mettre en place des mesures de lutte contre la désinformation¹²¹. Bien qu'il soit important de lutter contre ce phénomène au niveau européen, il est important de contribuer à ces efforts au niveau national. Informer, éduquer et sensibiliser le grand public constituent en enjeu majeur en matière le lutte contre le changement climatique. La stratégie d'adaptation propose d'encourager la collaboration entre les décideurs politiques, les scientifiques et les médias pour mieux informer et sensibiliser aux enjeux climatiques, et de faire reculer la désinformation.

Autorité responsable : Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Lien avec d'autres mesures : 4.16.1 (Sensibilisation à l'adaptation), 4.16.3 (Education aux enjeux climatiques)

¹²¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52024DC0091>